
**Évaluation de la conformité —
Exigences pour les organismes
procédant à l’audit et à la certification
des systèmes de management —**

Partie 4:

**Exigences de compétence pour l’audit
et la certification des systèmes de
management responsable appliqués à
l’activité événementielle**

*Conformity assessment — Requirements for bodies providing audit
and certification of management systems —*

*Part 4: Competence requirements for auditing and certification of
event sustainability management systems*

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/IEC TS 17021-4:2013](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/04f69dcc-177b-4708-b1e1-b41d7797f08e/iso-iec-ts-17021-4-2013)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/04f69dcc-177b-4708-b1e1-b41d7797f08e/iso-iec-ts-17021-4-2013>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2013

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences de compétence génériques en matière de SMRAAE	3
4.1 Généralités.....	3
4.2 Terminologie relative à l'activité événementielle et au développement durable dans le contexte de l'activité événementielle.....	4
4.3 Contexte relatif au développement durable.....	4
4.4 Principes relatifs au développement durable.....	4
4.5 Conception, planification et mise en œuvre du développement durable dans le contexte de l'activité événementielle.....	4
4.6 Techniques pour l'identification des enjeux de développement durable et l'évaluation de leur importance.....	4
4.7 Exigences légales et autres exigences.....	4
4.8 Caractéristiques du lieu.....	4
4.9 Maîtrise opérationnelle.....	5
4.10 Système métrique et techniques de mesure et de surveillance du développement durable dans le contexte de l'activité événementielle.....	5
4.11 Évaluation des performances en matière de développement durable dans le contexte de l'activité événementielle.....	5
5 Exigences de compétence pour l'équipe d'audit spécifiques à l'activité événementielle	5
5.1 Généralités.....	5
5.2 Environnement.....	6
5.3 Aspect économique.....	6
5.4 Aspect social.....	7
Annexe A (informative) Exemples types d'activités fonctionnelles événementielles	8
Bibliographie	9

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux. Dans le domaine de l'évaluation de la conformité, le comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) est responsable du développement de Normes internationales et de Guides.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

Les projets de Normes internationales sont soumis aux comités nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités nationaux votants.

Dans d'autres circonstances, en particulier lorsqu'il existe une demande urgente du marché, un comité technique peut décider de publier d'autres types de documents:

- une Spécification publiquement disponible ISO/CEI (ISO/CEI PAS) représente un accord entre les experts dans un groupe de travail ISO et est acceptée pour publication si elle est approuvée par plus de 50 % des membres votants du comité dont relève le groupe de travail;
- une Spécification technique ISO/CEI (ISO/CEI TS) représente un accord entre les membres d'un comité technique et est acceptée pour publication si elle est approuvée par 2/3 des membres votants du comité.

Une ISO/PAS ou ISO/TS fait l'objet d'un examen après trois ans afin de décider si elle est confirmée pour trois nouvelles années, révisée pour devenir une Norme internationale, ou annulée. Lorsqu'une ISO/PAS ou ISO/TS a été confirmée, elle fait l'objet d'un nouvel examen après trois ans qui décidera soit de sa transformation en Norme internationale soit de son annulation.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/CEI/TS 17021-4 a été élaborée par le *Comité pour l'évaluation de la conformité ISO (CASCO)*.

Le projet a été soumis aux organismes nationaux de l'ISO et de la CEI pour vote et a été approuvé par les deux organisations.

L'ISO/CEI 17021 comprend l'ISO/CEI 17021:2011, *Évaluation de la conformité — Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management*¹⁾, ainsi que les parties suivantes, présentées sous le titre général *Évaluation de la conformité — Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management*:

- *Partie 2: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management environnemental* [Spécification technique]
- *Partie 3: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management de la qualité* [Spécification technique]
- *Partie 4: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle* [Spécification technique]

La partie suivante est en préparation:

1) La prochaine révision de l'ISO/CEI 17021:2011 reflétera les différentes parties et deviendra l'ISO/CEI 17021-1.

- *Partie 5: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de gestion d'actifs*
[Spécification technique]

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/IEC TS 17021-4:2013](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/04f69dcc-177b-4708-b1e1-b41d7797f08e/iso-iec-ts-17021-4-2013)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/04f69dcc-177b-4708-b1e1-b41d7797f08e/iso-iec-ts-17021-4-2013>

Introduction

La présente Spécification technique vient en complément de l'ISO/CEI 17021:2011. En particulier, elle clarifie les exigences pour les systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle (SMRAAE) relatives à la compétence du personnel impliqué dans les fonctions de certification répertoriées dans l'ISO/CEI 17021:2011, Annexe A.

Les principes directeurs définis dans l'ISO/CEI 17021:2011, Article 4, servent de base aux exigences de la présente Spécification technique.

Les organismes de certification ont la responsabilité auprès des parties intéressées, y compris de leurs clients et des clients des organisations dont les systèmes de management sont certifiés, de s'assurer que seuls des auditeurs démontrant les compétences appropriées sont autorisés à réaliser des audits SMRAAE.

L'objectif est que tous les auditeurs de SMRAAE possèdent les compétences génériques décrites dans l'ISO/CEI 17021:2011, et que l'équipe d'audit possède les compétences spécifiques aux SMRAAE décrites dans la présente Spécification technique.

Il est nécessaire que les organismes de certification identifient les compétences spécifiques des membres de l'équipe d'audit qui sont requises en fonction du périmètre de chaque audit SMRAAE. La sélection d'une équipe d'audit SMRAAE dépendra de différents facteurs, dont les enjeux de développement durable liés au contexte de l'activité événementielle, de l'organisation cliente et du site concerné par ces enjeux.

Les exigences de compétence pour les autres personnels impliqués dans les activités de certification sont également décrites.

Les organismes de certification peuvent également être impliqués dans des programmes ne relevant pas du secteur tierce partie. Dans certains cas, le propriétaire du programme de certification peut stipuler des exigences de compétence supplémentaires. Il est requis que tout organisme de certification participant à un programme de ce type tienne compte de ces éventuelles exigences.

Les exigences de compétence établies dans la présente Spécification technique conjointement à l'ISO 19011 peuvent également servir de guide pour les parties intéressées désireuses de développer un ensemble de critères de compétence pour les auditeurs internes ou les auditeurs de la chaîne d'approvisionnement.

Dans la présente Spécification technique, les formes verbales suivantes sont utilisées:

- «doit» indique une exigence;
- «il convient de» indique une recommandation;
- «peut» indique une autorisation, une possibilité ou une capacité.

D'autres détails figurent dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

À des fins de recherche, les utilisateurs sont encouragés à donner leur avis sur la présente Spécification technique et à indiquer leurs priorités concernant les modifications à apporter aux éditions futures. Cliquer sur le lien ci-dessous pour participer à l'étude en ligne:

<http://www.surveymonkey.com/s/JG7S8FQ>